VILLE DE COGNAC le mag

LE MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS
TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLE

www.ville-cognac.fr

OCTOBRE 2015 - n°61

Dossier : Le Comité des Acteurs Locaux

p. 12-14

Remise des kits de fournitures scolaires
Mardi 1er septembre à l'école Pierre et Marie Curie

P 12-14 > Comité des Acteurs Locaux

P 11 > Vie Associative

P 16-19 > Rétro de l'été

Fotolia © Annykos

PATINOIRE DE COGNAC

31 octobre
Soirée **Halloween**

19 décembre
Soirée **Noël sur Glace**

Retrouvez
toutes les informations
et tarifs
via ce flashcode

14 octobre 2015 - **28 février** 2016

www.ville-cognac.fr

Patinoire - Espace 3000
Bd Oscar Planat - 16100 Cognac - 05 45 32 00 99

VILLE DE COGNAC

La collecte de verre, ce qui change

Depuis le 1er septembre, la collecte de verre ne se fait qu'une fois par mois !

La collecte du verre a lieu :

- ► Uniquement le 1er samedi du mois pour les habitants du secteur 1 :
  Hôtel de Ville, Cagouillet, Champ de Foire, Chaudronne, Breuil,
  Saint-Antoine, Hauts de Saint-Jacques.
- ► Uniquement le 2e samedi du mois pour les habitants du secteur 2 :
  Vieux Cognac, Saint-Martin, Hôpital, Gare, Crouin, Croix Montamette.

Attention à bien présenter votre bac sur le domaine public
la veille du jour de ramassage, à partir de 19 heures.

Retrouvez toutes les informations et la carte des secteurs
en un clic sur le site Internet de la ville de Cognac !

VILLE DE COGNAC

http://www.ville-cognac.fr/La-collecte-de-verre.html

Fotolia © mbongo

> Éditorial

Michel GOURINCHAS
Maire de Cognac

Mesdames, Messieurs,

Au 1er janvier 2017 nous ne parlerons plus de Communauté de Communes pour évoquer l'échelon complémentaire aux 14 communes qui constituent Grand Cognac mais de Communauté d'Agglomération et il y aura bien plus que 14 communes.

En effet, la loi incite ou oblige selon la taille à se regrouper.

Dès le début avec Grande Champagne et Chateauneuf nous avons considéré que nous devions agir pour constituer une agglomération. Nous avons un produit qui fédère notre territoire, le cognac, et un fleuve qui parcourt nos trois Communautés de Communes.

« Faire exister notre territoire dans la future grande Région »

Nous avons surtout une envie de voir notre territoire exister dans la future grande Région. Chacun de nous est bien conscient que seuls nous ne pèserons rien.

Nous avons travaillé sur la gouvernance, comment faire en sorte que les citoyens, les élus municipaux ne se trouvent pas exclus, comment au contraire les associer, les faire participer, les écouter. C'est un enjeu fort sur lequel nos vues convergent.

Alors à l'heure où paraît ce magazine, la question est de savoir s'il y aura d'autres Communautés de Communes qui nous rejoindront, à commencer par celle de Jarnac, la balle est dans le camp de ses représentants.

En tout cas nous avons fait le choix d'anticiper plutôt que subir.

> Sommaire

> L'ACTU • P. 4-8
> COMMERCE • P. 9
> ÉDUCATION-JEUNESSE • P. 10
> VIE ASSOCIATIVE • P. 11
> DOSSIER • P. 12-14
> PORTRAIT • P. 15
> CULTURE • P. 16-19
> EXPRESSIONS • P. 20
> AGENDA CULTUREL • P. 22-23

> DOSSIER
• LE COMITÉ DES ACTEURS LOCAUX
• P. 12-14

Magazine bimestriel de la Ville de Cognac - 16100 COGNAC
Téléphone : 05 45 36 55 36 - Fax : 05 45 82 86 41 - Mail : mairie@ville-cognac.fr
Directeur de la publication : Michel Gourinchas
Directeur de la rédaction : Sébastien Garnier Rédacteur adjoint : Jonathan Muñoz
Reportages : Sébastien Garnier, Marie Luce Brousse Crédits photos : Stéphane Charbeau, crédits photos DR.
Concept, réalisation maquette : Stanislas Gautier
Impression : Médiaprint (Chasseneuil sur Bonnieure) sur papier PEFC d'origine française
Dépôt légal : Octobre 2015 - Tirage : 12 000 exemplaires - Distribution : Médiapost

Une commune de GRAND COGNAC

IMPRIM'VERT®

> Marie Claude Berthelot nous a quittés

Marie-Claude Berthelot a marqué Cognac, et tous les citoyens qui l'auront croisée, de son empreinte. Son investissement sans faille depuis des années dans le social, dans l'entraide, dans le don de soi pour les autres, pour répondre aux « galères » du quotidien, pour qu'à Cognac, le vivre ensemble ne soit un vain engagement, va nous manquer, à tous.

Elle aura marqué la collectivité même. En étant Conseillère municipale de Francis Hardy de 1995 à 2001, avec l'équipe de Jérôme Mouhot, de 2001 à 2007. Un investissement local au service de ses concitoyens, un investissement qu'elle faisait perdurer dans les nombreuses associations, instances, commissions pour lesquelles elle consacrait tout son temps.

Trésorière de l'épicerie sociale de Cognac, avec sa complice Irène Chevalier, membre éminent du Lions Club Cognac Jeanne d'Albret, conseillère de quartier à Saint-Jacques... elle multipliait sa présence et son action en direction de ceux qui pouvaient être en souffrance, tendant la main aux plus démunis et aux plus fragiles, travaillant pour son prochain, naturellement.

Elle s'en est allée un jour de rentrée, la tristesse de sa disparition s'est mêlée aux rires des enfants qui reprenaient le chemin de l'école, comme pour faire un pied de nez à la maladie qui l'a emportée. Elle laisse à sa famille, à ses proches, à sa ville d'adoption et à ceux qui l'auront côtoyée l'image d'une femme emplie d'une joie de vivre communicative, d'un sourire et d'un regard desquels transpiraient force, amour et courage.

Au revoir, Marie-Claude.

> Le Contrat Local de Santé pour aller au-delà du temps qui passe

En 2015, les Contrats Locaux de Santé (CLS) de Charente (Soyaux Angoulême – Pays Sud Charente – Ruffec – Cognac) ont pris le parti de communiquer, en commun, sur leurs actions respectives en présentant des thématiques relatives au « cycle de la vie ».

À Cognac, deux ans après la signature du Contrat Local de Santé, c'est une **projection débat d'un long métrage portant sur la santé qui est proposée le jeudi 5 novembre à 15h, au centre des congrès de La Salamandre**, à destination des personnes âgées et des professionnels de santé.

« Le sens de l'âge », réalisé par Ludovic Virot en 2011, traite du vieillissement et du temps qui passe. Regardé de loin et appréhendé de l'extérieur, le vieillissement peut faire peur. Pourtant en écoutant ceux qui vivent la vieillesse, elle ne saurait être réduite à l'altération du corps. Alors que le physique tend vers moins de mobilité, l'esprit ne développe-t-il pas plus de souplesse ? **Le grand âge peut-il être porteur de nouvelles promesses ?** Six octogénaires témoignent intimement de leurs tentatives de s'adapter aux difficultés physiques et d'accepter les désirs qui changent. Leur longue expérience et leur soif de vie les incitent à se détacher des contraintes quotidiennes pour savourer un temps pour soi.

> Le recensement citoyen

Tout français âgé de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile (ou auprès du Consulat s'il réside à l'étranger). Tous les jeunes français, garçons et filles, sont concernés.

Cette démarche civique permet de se faire recenser dans le cadre des obligations du service national en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les jeunes doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans (en 2015 personnes nées en 1999) à la Mairie de Cognac / service Population : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – le jeudi de 8h30 à 12h30 (fermé le jeudi après-midi) et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux examens, concours (permis de conduire, CAP, BEP, baccalauréat, …). Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :
- ► Livret de famille.
- ► Carte nationale d'identité.
- ► Justificatif de domicile.

Présence du jeune obligatoire.

Suite à votre recensement, la Mairie vous délivrera une attestation de recensement.

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de domicile ou de résidence ou de situation en utilisant le formulaire CERFA n°106*/09. Ce formulaire doit être adressé au Centre du Service National Quartier Aboville BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX.

En cas de perte ou de vol de l'attestation, la Mairie ne délivre pas de duplicata de l'attestation du recensement. Il est toutefois possible de demander un justificatif au centre du service national.

Les données issues du recensement faciliteront leur inscription d'office sur la liste électorale à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

> Chats errants : une campagne de piégeage en cours sur la commune

Une **campagne de piégeage par le trappage des chats errants** qui vivent à l'état sauvage aux abords des habitations est organisée au **66 rue des Gélines, sur la période allant du 28 septembre au 3 octobre 2015.**

La population féline captée lors de cette intervention sera ensuite stérilisée pour en limiter la prolifération.

Il est conseillé aux propriétaires de chats domestiques de conserver leurs animaux à la maison aux dates précisées ci-dessus.

Cette opération fait l'objet d'un arrêté municipal, en date du 2 septembre 2015. Pour plus d'informations vous pouvez vous mettre en relation avec le service de la Police Municipale de Cognac au : 05 45 82 38 48.

Élections régionales
6 et 13 décembre 2015

> Élections régionales : mode d'emploi

Les élections régionales auront lieu **les dimanches 6 et 13 décembre 2015**. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle.

Avant l'organisation des régionales 2015, le gouvernement a réduit le nombre de régions françaises qui est ainsi passé de 22 à 13. **La région Poitou-Charentes est maintenant rattachée à la région Aquitaine.**

1er tour :
Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%), elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

2ème tour :
La liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

Conditions pour voter. Il faut :
► Disposer de la nationalité française.
► Être majeur.
► Jouir de ses droits civils et politiques.
► Être inscrit sur la liste électorale.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, **vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous**. Un électeur absent ou empêché, a donc la possibilité de choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.
► L'électeur qui choisit est le mandant.
► L'électeur qui vote à sa place est le mandataire.
Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau.

Vous pouvez remplir le formulaire CERFA (n°14952*01) de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée (Commissariat de Police, Gendarmerie ou Tribunal d'Instance).

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, la procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement.

> Transfert provisoire des bureaux de vote 11 et 12 (Crouin)

Lors des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain, **les bureaux de vote de Crouin seront transférés provisoirement de l'école Victor Hugo à la Maison de Quartier – Pavillon des Borderies** (anciennement LCR), situé au 3 impasse Alphonse Daudet.

Fotolia © Alfonso de Tomás

> Le Référendum d'Initiative partagée : désormais, votre avis compte !

La loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la constitution permet désormais à chaque électeur de soutenir des propositions de lois en vue de les soumettre au référendum.

Pour être soumise à référendum, une proposition de loi référendaire doit successivement être présentée par au moins un cinquième des membres du Parlement, être soutenue dans un délai de 9 mois par au moins un dixième des électeurs français inscrits sur les listes électorales et ne pas être examinée par l'Assemblée nationale et le Sénat dans un délai de 6 mois.

Depuis le 1er janvier 2015, les parlementaires peuvent déposer des propositions de lois référendaires en application de l'article 5 de la loi organique, les soutiens des électeurs aux propositions de lois référendaires sont recueillis « sous forme électronique » sur le site internet du Gouvernement
https://www.referendum.interieur.gouv.fr

L'électeur peut déposer son soutien sur le site :
- Par ses propres moyens.
- Par l'intermédiaire d'une borne d'accès à internet située dans la commune la plus peuplée de chaque canton.

Conformément à cette loi, par arrêté du 30 mars 2015, le Préfet a désigné la Mairie de COGNAC, commune la plus peuplée des deux cantons pour la mise en place de ce dispositif. Il y a donc obligation d'installer au moins une borne d'accès à internet ouverte au public dans les locaux de la mairie. L'arrêté préfectoral prend pour référence les cantons entrant en vigueur à compter des élections départementales de mars 2015 étant entendu que les premiers soutiens à des propositions de lois référendaires ne pourront intervenir qu'à compter du 25 mai 2015.

La loi prévoit également que l'électeur peut présenter son soutien sur un formulaire papier (CERFA n°15264*01). Il pourra faire enregistrer son soutien présenté sur papier par un agent de la commune. La collectivité doit donc recueillir les soutiens déposés en format papier. Ceux-ci devront être enregistrés sur le site internet du Gouvernement par un agent de la commune dans les 48 heures suivant le dépôt du soutien.

Les formulaires papier seront mis à disposition des électeurs à la Mairie. La borne d'accès sera située au service population et accessible au public pendant les horaires d'ouverture du service : lundi à mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – le jeudi de 8h30 à 12h30 (fermé le jeudi après-midi) et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le service élections :

05 45 36 55 27

05 45 36 55 38

elections@ville-cognac.fr

Jumelages

> La ville au cœur du monde et l'Empire du Milieu unis par une charte de jumelage

La ville de Cognac et la ville de Bozhou ont signé une charte de jumelage le 30 juillet 2015, en présence du monde économique, des Conseillers de Quartiers de la Ville de Cognac et des élus de Grand Cognac et de la Ville de Cognac.

> Michalovce et Kosice, la Slovaquie s'ouvre à Cognac

Le 13 août dernier, Michel Gourinchas, Maire de Cognac, est parti à la rencontre du Président du Conseil Régional de Kosice. Mr Zdenko Trebula. Des échanges fructueux se sont tenus, sur les liens à développer entre la région de Cognac et celle de Kosice. Michalovce, avec laquelle est jumelée Cognac, est la deuxième ville de cette région et son Maire est aussi Conseiller Régional en charge du Tourisme.

> Georges Francis Bardeau poursuit son étrange destinée

« Étrange destinée », c'est le titre du quatrième roman de l'auteur local Georges Francis Bardeau. Basée sur un fait divers authentique, l'intrigue du livre raconte la vie d'un couple, natif des Antilles, installé près de la La Rochelle, qui va vivre un événement tragique...
Pour connaître l'issue de l'histoire, vous pouvez vous procurer l'ouvrage dans les grandes surfaces cognaçaises, à la Maison de la Presse ou en contactant directement l'auteur, Georges Francis Bardeau, 14 rue des Bonnets à Cognac (06 71 93 07 03).

Tous les bénéfices des ventes seront reversés à l'Association Stéphane LAMART pour la défense des droits des animaux, association reconnue d'utilité publique par un décret en date du 12/04/2013.

Relevez le défi !
Familles à énergie positive
POURQUOI PARTICIPER ?
1. Regarder de plus près ses consommations pour faire des économies : en moyenne, 200 euros sont économisés sur les factures d'énergie !
2. Passer des moments conviviaux et utiles en famille, entre voisins, collègues... ou autres !
3. Eduquer les enfants... sans les embêter !
4. Agir concrètement et efficacement pour l'environnement.
5. Bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes... qui n'ont rien à vous vendre !
Le principe est simple. Au sein d'une équipe, vous essayez par des gestes simples d'économiser le plus d'énergie possible sur vos consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques...
Saurez-vous relever le défi de faire plus de 8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent ?
Pour plus d'informations, contactez avant le 15 novembre 2015 :
- Michael Charruault, à l'Espace Info-Energie du CAUE de la Charente, au : 05 45 92 95 93 ou par courriel : infoenergie.caue16@orange.fr
- Marine Chaud, à Grand Cognac, au : 05 45 36 64 30 ou par courriel : m.chaud@grand-cognac.fr
www.grand-cognac.fr/agenda21
GRAND COGNAC AGENDA 21
REGION Poitou Charentes
REJOIGNEZ-NOUS !

Commerce < P 9

> Les commerçants de Cognac à l'heure du 2.0

À l'heure où les modes de consommation évoluent rapidement, **l'association des commerçants de Cognac** vous propose un nouveau regard sur les boutiques du centre-ville au travers de leur nouveau site Internet.

► **Plus de visibilité** : découvrez les magasins qui vous accueillent chaque jour dans les rues cognaçaises, les marques distribuées, les nouveautés, les horaires d'ouverture…
► **Plus de choix** : Chaque semaine, des offres attractives et des **« bonnes affaires »** vous sont réservées. Découvrez-les de chez vous et venez en profiter dans les boutiques.
► **Plus d'informations** : une braderie, un événement festif, une animation commerciale, il n'y a plus qu'à retenir la date dans vos agendas. **L'actualité commerçante du centre-ville** de Cognac n'aura plus de secret pour vous !

L'association des Commerçants de Cognac, c'est aussi et surtout :

► Plus de **60** commerçants adhérents.
► Des **centaines de marques** distribuées.
► Du conseil dans les boutiques avec la **« charte qualité »**.
► Des **chèques cadeaux** disponibles à l'office du tourisme de Cognac.

Et n'oubliez pas… **stationnement gratuit** en semaine dès 17h et le samedi toute la journée !

Pour tout connaître de vos boutiques de centre-ville, une seule adresse sur Internet :
www.les-boutiques-de-cognac.fr

> Les chèques cadeaux « Ma vie en ville » : pour être sûr de faire plaisir !

Vous êtes chef d'entreprise, responsable d'association employant des salariés, une personne chargée d'animer une Amicale, un Comité d'entreprise… Les Vitrines de Cognac, sont heureuses de vous présenter les chèques cadeaux « Ma vie en ville » !

Grâce à ce système, vous bénéficiez de nombreux avantages :
► L'exonération des cotisations sociales*.
► Un gain de temps et d'argent, avec une garantie : « faire plaisir ! » en consommant local !

Les « Chèques Cadeau » Vitrines de Cognac sont :
► Valables 1 an à partir de la date de votre commande.
► Utilisables dans près de 100 magasins à Cognac.
► Livrés avec pochettes cadeaux et liste de magasins participants.

Vous pouvez :
► Les acheter selon vos besoins, à l'unité ou en plus grand nombre.
► Les personnaliser (offert par : … ; à l'occasion de : …).

Les Chèques cadeaux « Ma Vie en Ville » des Vitrines de Cognac : Une idée Gagnante et Positive pour l'économie locale !

Dès à présent, contactez Catherine VERET au 05 45 82 07 01 pour obtenir une information personnalisée.

(*) Le bon d'achat bénéficie d'exonérations aux cotisations sociales sous certaines conditions. Se référer aux principes rappelés par l'URSSAF.

L'équipe enseignante et les agents des écoles à l'école Pierre et Marie Curie, lors de la rentrée scolaire.

> Rentrée 2015/2016 : les enfants reprennent le chemin de l'école !

Cartables sur le dos, en bandoulière, à la main, les enfants des écoles municipales de Cognac ont repris le chemin de l'école mardi 1er septembre. Avec le sourire, avec un peu d'appréhension pour certains, avec l'envie de retrouver les copains, les équipes enseignantes, pour une année qu'on leur souhaite studieuse et épanouissante.

Cette rentrée, comme depuis 2011, était l'occasion pour le Maire de Cognac et son équipe d'**offrir à tous les élèves des classes élémentaires de Cognac un kit de fournitures scolaires.** Rendez-vous était pris pour le 1er édile de la ville à l'école Pierre et Marie Curie, en compagnie du Conseiller référent de l'école, Simon Clavurier.

En tout **ce sont plus de 900 kits qui auront été distribués dans toutes les classes,** pour le plus grand bonheur des enfants. La collectivité, chaque année, prévoit à son budget une **enveloppe de 20 000 euros pour cette action**, une initiative saluée par les parents et les enseignants.

Une initiative qui s'ajoute aux sommes investies chaque année dans les travaux de réfection des écoles municipales cognaçaises, des centres de loisirs, de la Petite Enfance... Ainsi, en 2015, **150 000 euros ont été alloués** à des travaux ou des aménagements dans les structures d'Éducation-Jeunesse de la ville. Un montant calculé au plus juste, des opérations faites avec application, pour que ce budget, bien qu'il soit « serré », puisse répondre à toutes les attentes.

En 2016, la municipalité s'attaquera, à budget constant au minimum, aux services de restauration des écoles pour que nos jeunes pousses profitent encore et toujours de structures d'accueil de qualité, à la hauteur de l'enseignement dispensé.

Rentrée scolaire 2015
à l'école Pierre et Marie Curie

Vie associative < P 11

> Le Centre d'Animation repart pour un tour !

En septembre, la rentrée n'est pas seulement l'apanage de nos chères petites têtes blondes ! Les associations en profitent pour lancer leur saison et faire découvrir au plus grand nombre les activités, pérennes et nouvelles, qui les caractérisent. Le Centre d'Animation, la plus grande association de la ville de Cognac, ne déroge pas à la règle avec son programme 2015/2016 qui réserve de nombreuses surprises à ses adhérents !

« Mettre la main à la pâte » sera possible avec l'ouverture d'un atelier « Pâtisserie », Hip Hop et Capoeira transcenderont votre corps et votre esprit, tandis que les ateliers « Beaux-Arts » permettront aux tout-petits de se peindre un avenir... à leur image. Vous trouverez ci-dessous le détail des activités proposées par le Centre d'Animation pour la saison 2014/2015, regardez, piochez des idées et... n'hésitez pas à les contacter pour vous inscrire !

Activités Adultes :

Anglais, Anglais débutants, Art floral, Batucada (percussions brésiliennes), Beaux-arts, Capoeira (nouveauté), Couture, Cuisine Bio et de Saison, Création théâtrale, Danse de salon, Danse orientale, Dentelle aux fuseaux, Dessin académique/croquis, Espagnol, Fitness, Gym Pilates, Hip Hop (nouveauté), Informatique, Italien, Méditation (yoga)/relaxation profonde, Modelage argile, Œnologie, Pâtisserie (nouveauté), Peinture décorative, Peinture sur porcelaine et verre, Qi Gong, Tapisserie (réfection de fauteuils), Théâtre (nouveauté), Yoga.

Activités Jeunes :

Arts plastiques, Atelier BD/dessin animé, Atelier touche à tout, Batucada (percussions brésiliennes), Beaux-arts, Capoeira (nouveauté), Cuisine bio et de saison, Danse contemporaine, Danse orientale, Espagnol, Éveil aux arts plastiques, Éveil musical, Hip hop (nouveauté), Les petits beaux-arts (nouveauté), Modelage, Peinture libre, Théâtre, Yoga.

Informations pratiques :

L'accueil du Centre d'Animation est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h. Horaire de pratique des ateliers : De 9h00 à 22h00. Les ateliers débuteront le lundi 7 septembre 2015 et finiront le vendredi 1er juillet 2016. Des stages ouverts aux adultes et aux enfants à partir de 3 ans sont proposés durant les vacances scolaires (arts plastiques, cirque, dessin animé, enquête scientifique, qi gong, hip hop, informatique, imprimante 3D, modelage…).

Les règlements par chèques vacances, coupons sport (ANCV) et tickets Culture sont acceptés.

Centre d'Animation
9a, place Cagouillet 16100 Cognac
Tél : 05 45 32 17 28
www.centre-animation.com

VILLE DE COGNAC le dossier

Le Comité des Acteurs Locaux

www.ville-cognac.fr

> Le Comité des Acteurs Locaux : une instance de réflexion démocratique et citoyenne

La Ville de Cognac a entrepris depuis plusieurs années une démarche active de participation et de consultation des habitants sur les questions de gestion de la cité et notamment dans les projets en lien avec les questions de développement durable.

Toujours en démarche d'expérimentation et de recherche de nouvelles solutions participatives avec l'ensemble des acteurs de la ville, elle a mis en place, avec le soutien de l'Ifrée (l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), une première démarche expérimentale pour la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et l'écriture de l'agenda 21, labellisé par le ministre de l'écologie en 2014.

Par ailleurs, la Ville de Cognac traverse une période de contraintes budgétaires depuis 2014 où la direction des finances publique a inscrit la ville de Cognac à son réseau d'alerte. Elle évoque la baisse « drastique » des dotations de l'Etat.

En perspective de la construction du budget 2016, la Ville se fixe pour objectif de **ne pas augmenter ses recettes par l'imposition des contribuables**, et réaffectera son budget pour réaliser une économie de 800 000 €. **Le budget de fonctionnement est particulièrement ciblé.** Parallèlement, le budget d'investissement situé entre 4,5 et 5 M€ est passé à un niveau situé entre 2,5 et 3 M€ (2 850 000 € pour 2015).
La Ville de Cognac active plusieurs leviers afin d'atteindre son objectif : **un audit organisationnel et managérial est en cours**, les services sont sollicités pour rechercher des solutions, une commission municipale des finances et du budget et le Comité des Acteurs Locaux vont également être mobilisés.

Ainsi, **le 28 mai 2015, le Conseil Municipal de Cognac a délibéré en faveur de la création d'une Commission Municipale des Finances et du Budget, chargée du suivi budgétaire.** Elle est composée de 10 élus, dont 3 des minorités municipales.

Dans la même délibération, elle a décidé de confier au Comité des Acteurs Locaux (CAL) la mission d'accompagner la réflexion municipale sur les budgets 2016 et 2017. Elle souhaite que le CAL soit mobilisé, sur la période de juin à novembre 2015, afin de débattre, de formuler son point de vue et ses propositions pour atteindre les objectifs économiques que la Ville s'est fixés.

> Le Comité des Acteurs Locaux : comment va t-il agir ?

Le CAL est une instance, composée d'une cinquantaine de personnes, dont une quinzaine sont des conseillers de quartiers et une trentaine sont des citoyens actifs dans la vie de la cité, issus du monde économique, social et associatif.

La Ville de Cognac consulte le Comité des Acteurs Locaux pour **faire émerger des propositions pour le budget 2016.**

La Ville de Cognac souhaite ne pas orienter les réflexions du CAL. Elle lui fournira tous les éléments techniques pour alimenter ses réflexions.

> Rôles et missions

Les membres du CAL :

Les membres du CAL sont chargés d'émettre des idées, d'approfondir leurs analyses et de formuler une proposition de réaffectation budgétaire. Ils valident les comptes-rendus et documents de production de leurs travaux. Ils s'organiseront pour effectuer la restitution de leur proposition à la Ville de Cognac, lors d'un séminaire.
Étant donné, la progressivité de la réflexion du groupe, **ils s'engagent à se rendre disponibles** pour participer au plus grand nombre possible de séances de travail. Les membres s'engagent également à travailler ensemble selon **les principes d'écoute et de confidentialité.**

La Ville de Cognac :

La Ville de Cognac sera partie prenante de la préparation et de la réalisation de la consultation, en particulier pour tous les aspects qui concernent la diffusion de l'information, l'identification et la mobilisation des acteurs locaux, l'organisation pratique et la logistique induite.
Lors des séances du CAL, la Ville sera représentée par : l'Adjoint au Maire en charge des Finances (en tant que garant), le Directeur de Cabinet du Maire (en tant qu'observateur), le Directeur Général des Services et la Chargée de mission Démocratie locale - Développement Durable (en tant que contributeurs). Le Maire de la Ville de Cognac interviendra lors du temps de lancement de la consultation auprès du CAL, ainsi que lors du séminaire de restitution des propositions du CAL.
La Ville de Cognac s'engage à fournir au CAL les informations dont il aura besoin dans le cheminement de ses réflexions, et à organiser la sollicitation d'experts techniques ou d'acteurs concernés en tant qu'usagers, pour échanger. Le CAL pourra ainsi mieux appréhender les conséquences des propositions qu'il échafaudera. En outre, même si la Ville de Cognac assure, avec l'appui de l'Ifrée, la production du compte-rendu des séances de travail du CAL, ce sont les membres de ce dernier qui valideront les comptes-rendus.

L'Ifrée :

L'Ifrée contribue à la définition de la méthodologie générale de la consultation, à la préparation de chacun des temps et à l'animation de ceux-ci (sauf sur le dernier temps). L'Ifrée est chargé de produire le document final de proposition du Comité des Acteurs Locaux. **L'Ifrée s'engage à rester neutre** dans son rôle et à retranscrire le plus fidèlement possible les travaux / idées /propositions du Comité des Acteurs Locaux.
La séance de lancement de la consultation qui s'est tenue le 23 juin dernier, avait pour objectifs de :

- ► Permettre l'interconnaissance des membres du CAL.
- ► Comprendre la mission qui leur est confiée et le cadre dans lequel elle sera exercée.
- ► Disposer des informations et des éléments de connaissance sur le contexte relatif à l'objet de la consultation nécessaires à la mission confiée au CAL.

Le second temps d'échanges s'est tenu le 15 septembre avec pour objectif de permettre l'expression des idées des membres du CAL relatives à l'objet de la consultation.
Le Comité des Acteurs Locaux se réunira à différentes reprises tout au long de la fin d'année 2015 pour permettre à ses membres de disposer d'éclairages et d'informations pour approfondir les idées réfléchies dans la séance précédente, puis pour formuler les propositions relatives à l'objet de la consultation.

> « Associer la population aux réflexions »

Le mot de Patrick Sedlacek
1er adjoint en charge des finances

« En 2001, lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la ville, nous avons souhaité faire participer les citoyens sous la forme d'un Comité des Acteurs Locaux regroupant des représentants des Conseils de Quartiers, du monde économique et du monde associatif.

Il s'agissait en effet d'établir des choix d'aménagement du territoire engageant la ville sur une décennie et touchant à l'environnement de ses habitants.

Dans un tout autre domaine, celui des finances municipales, nous sommes confrontés aujourd'hui à des choix d'orientations touchant notamment à nos dépenses de fonctionnement. Ces choix pourront avoir des conséquences sur les services offerts aux Cognaçaises et aux Cognaçais. Donc, sur leur vie quotidienne.

De la même manière qu'en 2011, il nous a semblé important d'associer la population à cette réflexion engageant l'avenir de notre ville.

Il ne s'agit pas de minimiser le rôle et la responsabilité des élus à qui il incombera à la fin de prendre les décisions. Cependant, l'avis et l'éclairage des acteurs locaux permettront de mieux appréhender les attentes de la population en matière d'orientation budgétaire dans ce contexte de réduction drastique des dépenses tant sur le plan local que national ».

Réunion du CAL le 23 juin 2015
au Centre des Congrès de Cognac

> L'Ifrée c'est quoi ?

L'Institut de Formation et de recherche en éducation à l'environnement a pour objet de favoriser la mise en place d'une plus grande implication citoyenne par l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable et de promouvoir une « culture environnementale partagée » pour tous les acteurs économiques, sociaux et culturels. L'ifrée se place au service de la démocratie participative et de l'aide à la décision.

> « La Salamandre », le couperet administratif...

Le mot de Claude Guindet
Conseiller délégué à l'urbanisme et
en charge des Bâtiments Communaux

La Colonie de vacances, « La Salamandre » située à Arrens-Marsous, dans les Hautes-Pyrénées, a été vendue par M^elle^ Planty à notre collectivité en 1986 pour un franc symbolique avec pour contrepartie la réfection des bâtiments et la poursuite de l'accueil des enfants autrefois hébergés durant tous les mois d'août. Le premier engagement a été rapidement tenu dès l'année d'acquisition avec des travaux importants d'isolation, de mise en conformité mais aussi par l'extension de la structure avec l'ajout de sept F2 pouvant accueillir chacun 3 personnes.

L'accueil des enfants en Centre de Vacances a perduré quelques années avant que ce projet ne soit abandonné avec le déclin général des colonies de vacances. Depuis ces années, le Centre a donc été fréquenté par des familles cognaçaises dans un premier temps puis, progressivement, par d'autres vacanciers occasionnels ainsi que par quelques groupes scolaires ou d'activité sportive ou musicale. Ceci a permis à de nombreux cognaçais de faire connaissance avec cette vallée, ce village typique, jusqu'à, pour certains, à faire quelques acquisitions notables de bergeries ou d'appartements.

Le Centre « La Salamandre », avec une maintenance plus ou moins régulière a vécu, au fil du temps jusqu'à devenir, depuis quelques années le seul hébergement collectif dans la vallée d'Argelès-Gazost. En effet, tous les établissements ont finalement arrêté leur accueil devant une réglementation toujours plus serrée et sécuritaire, imposant des coûts de mise au norme ou d'encadrement draconiens.

La Salamandre a tenu son engagement jusqu'à cette année avec parfois et souvent la lecture compréhensive de l'analyse des risques sur nos bâtiments par les commissions de sécurité successives.

Cette année 2015, le couperet est tombé. La Commission de sécurité d'Arrondissement d'Argelès-Gazost a confirmé la position de la Visite de sécurité en émettant un avis défavorable à la poursuite de l'activité sauf à engager des transformations drastiques. Il s'agirait, pour l'essentiel d'assurer la présence constante, 24h/24, d'un personnel dès qu'il y a présence d'au moins une personne hébergée dans nos bâtiments.

Cette structure qui n'accueillait désormais que moins de 40% de Cognaçais ou de Grand Cognac et qui coûtait à la Collectivité une dépense annuelle de plus de 60 000 euros, face aux obligations réglementaires liées à l'interprétation stricte des textes amène à un déficit d'exploitation de plus de 100 000 euros annuels (personnel, fonctionnement et investissement).

De plus il faut avancer que malgré les travaux constants entrepris dans la structure, la qualité de cet hébergement souffre (thermie, phonie) désormais d'une rude concurrence auprès des hébergements plus souples et adaptés que sont les appartements, gîtes, chambres d'hôtes et mobil-homes largement implantés dans la vallée.

La situation financière de notre collectivité nous oblige à reconsidérer cette dépense, à cesser cette activité et à repenser l'avenir de ce Centre d'hébergement.

Nous avons donc décidé, contraints mais réalistes, la fermeture de la structure et réfléchissons, en accord et en lien étroit avec la Commune d'Arrens-Marsous à l'avenir de ce patrimoine mobilier et immobilier.

De gauche à droite : Aziz et sa femme Sara, Nérimaine, Faïza, Ouanassa et Youcef Chaïb

> Les bébés docteurs de la famille Chaïb

Né en Algérie en 1948, le jeune Youcef est arrivé en France avec ses parents après un périple en Tunisie. Un peu avant ses 16 ans, il a débuté sa vie professionnelle en Charente, sans aucun diplôme, pas même le certificat d'études ! Comme il se plaît à le souligner. Il travaille alors dans différentes entreprises.

En 1967 il obtient son permis de conduire, une première étape qui l'amène à se professionnaliser en décrochant en 1969 un permis poids-lourds.

En 1972, il trouve un emploi au sein d'une maison de négoce Cognaçaise. Celle qui porte le nom d'un écrivain français célèbre, prénommé Albert, auteur de « L'étranger » et ayant lui-même séjourné en Algérie. Faut-il y voir un clin d'œil du destin ?

En 1979, il retourne en Algérie où il épouse Ouanassa, la future maman de ses enfants. En 1980 elle le rejoint en France.

La stabilité d'emploi n'empêche pas Youcef de continuer à se former jusqu'à obtenir une attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur routier, en 1988.

Mais au-delà de cette réussite personnelle c'est du cursus de ses enfants dont Youcef et son épouse se réjouissent le plus aujourd'hui.

Vraisemblablement motivés par le parcours de leur papa, Aziz, Nérimaine et Faïza « les trois bébés docteurs » comme les surnomme Youcef, se lancent tous les trois dans des études de médecine qu'ils réussissent brillamment.

Ils exercent désormais, Aziz en qualité de médecin spécialisé en angiologie et Nérimaine en qualité de médecin du sport, quant à Faïza, elle dirige aujourd'hui un service de pneumologie à l'hôpital Bichat.

La famille Chaïb incarne l'exemple parfait du bon fonctionnement de ce que l'on nomme « l'ascenseur social », bien souvent défini comme étant « en panne »...

Bien-sûr, les études des enfants, qui ont grandi Cité des Rentes à Cognac, ont demandé à leurs parents quelques sacrifices... Un investissement sur l'avenir que ces derniers ne regrettent pas un instant, fiers, à juste titre, de cette formidable réussite, la plus belle des récompenses pour Youcef et Ouanassa.

Cognac Blues Passions
du 30 juin au 4 juillet 2015

La Fête du Cognac
les 23, 24, 25 juillet 2015

Coup de Chauffe ▶

Photos : Cognac Blues Passions © Christophe Duchesnay / Fête du Cognac © Serge Saini

Cognac Blues Passions ▲ ▶

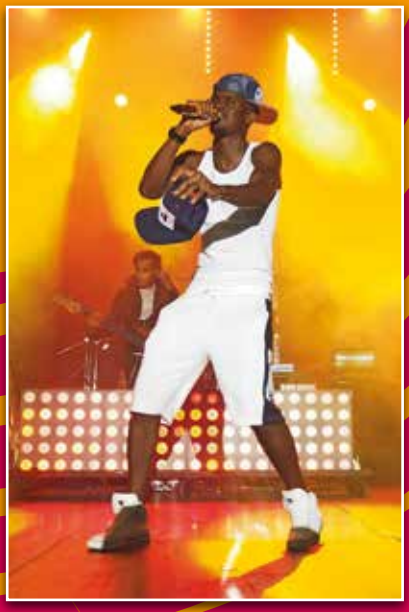

La Fête du Cognac ▲ ▶

Festival des arts de la rue

Coup de Chauffe

les 4, 5, 6 septembre 2015

« L'été des Quartiers 2015 », succès

Quartier Centre-ville/Gare, le 13 juillet 2015

C'est devenu une habitude, chaque été depuis 2011, les quartiers de la ville de Cognac s'animent pour vous faire profiter d'animations et de spectacles, pour partager tous ensemble des moments conviviaux et festifs. Le succès populaire de cette action municipale, portée par les Conseils de Quartiers, ne s'est pas démenti pour cette édition 2015 avec près de 1500 personnes présentes sur l'ensemble des 5 journées / soirées organisées par la Ville de Cognac. Une fréquentation en constante hausse depuis 2011, record à battre en 2016 ? On a hâte d'y être !

Quartier du Champ de Foire, le 31 juillet 2015

populaire de l'été cognaçais !

Quartier de Crouin,
le 7 août 2015

Quartier Saint-Martin,
le 21 août 2015

Quartier Saint-Jacques,
le 28 août 2015

> Préserver le quotidien des Français, celui des Cognaçais

Réduction des services publics locaux ? Baisse de l'investissement ? Hausse des impôts locaux ?

L'Etat a décidé de réduire de 30 % les dotations qui étaient jusque là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions, y compris les plus vitales.
Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution pourrait supporter une telle baisse ? La vie quotidienne de 66 millions de Français, largement liée aux actions des communes, peut-elle être considérée comme une simple variable d'ajustement comptable ?
L'Association des Maires de France (AMF) a invité les citoyens à rencontrer les élus locaux et signer «l'appel du 19 septembre pour les communes de France». La Ville de Cognac s'associe à cette démarche pour faire cause commune et vous permettre de conserver vos services du quotidien.

DGF attribuée à Cognac	2008	2013	2014	2015
Montant	3 973 595 €	3 554 406 €	3 262 105 €	2 597 813 €
Différentiel entre 2008 et 2015 (Hors DSU et DSR)		- 1 375 782 €		

Le montant du fonds de péréquation prévisionnel demandé à Grand Cognac et aux Communes pour 2015 est de 1 800 000 €

La loi prévoit une règle de droit commun de 70 % à la charge des communes et 30 % à celle de Grand Cognac, **la demande de la ville de Cognac a permis de passer à une répartition de 50/50.**

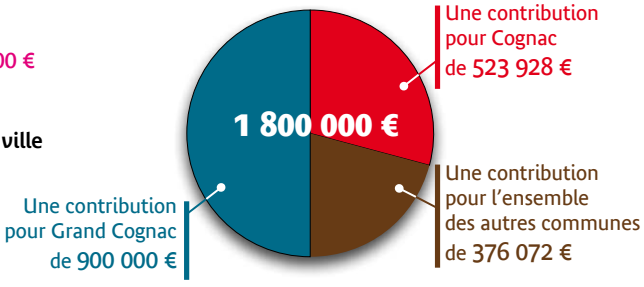
1 800 000 €
Une contribution pour Cognac de 523 928 €
Une contribution pour l'ensemble des autres communes de 376 072 €
Une contribution pour Grand Cognac de 900 000 €

Vos élus de la Majorité

> Pour une Communauté d'agglomération forte et puissante !

En son temps le cognaçais n'a pas voulu de l'autoroute. Récemment les élus en responsabilité n'ont pas su défendre la création d'une gare LGV « bis » entre Angoulême et Cognac. Deux fautes majeures qui affaiblissent l'attractivité de notre territoire.

L'absence de volonté politique pour mettre à 2X2 voies la RN 141, entre Saintes et Angoulême, le retard pris pour l'électrification de la ligne TER entre Angoulême et Royan sont autant de freins supplémentaires à notre expansion économique.

Aujourd'hui, la réforme des territoires, voulue par l'Etat, impose aux intercommunalités de moins de 15.000 hab de se regrouper tout en les dotant de compétences renforcées. **C'est une formidable opportunité que nous n'avons pas le droit de manquer.**

Grand Cognac avec 34.000 hab est enclavée entre Angoulême, forte d'une communauté d'agglomération de plus de 100.000 hab desservie par la RN10 et une gare LGV et la communauté d'agglomération de Saintes créée en 2013 avec plus de 60.000 hab irriguée par deux autoroutes.

Pour exister dans ce contexte défavorable, et qui plus est au sein de la future grande région Aquitaine, **Grand Cognac se doit de fédérer** les communautés de communes de Jarnac, Grande Champagne, Châteauneuf et Rouillac autour d'un projet partagé et constituer ensemble une communauté d'agglomération riche de 80.000 hab.

Ne précipitons pas une fusion à trois (Grand Cognac, Grande Champagne et Châteauneuf) **donnons-nous le temps de convaincre l'ensemble de nos partenaires de la logique de territoire qui nous unit** et la nécessité d'atteindre un seuil critique capable de garantir l'attractivité et l'expansion économique de nos territoires.

Une solution à minima qui ne permettrait pas d'unir nos 5 communautés de communes serait une nouvelle faute politique et une erreur historique irréparable.

> POUR NOUS JOINDRE

5, rue Jean Taransaud 16100 COGNAC
Tél : 06 07 88 46 57 / cognacdabord@gmail.com
Blog : www.belliot.fr
Facebook : cognac d'abord
Twitter : @cognacdabord

> Cognaçais, Cognaçaises,

La municipalité, plutôt que de réduire et rationaliser ses dépenses a fait le choix de les mutualiser par l'intermédiaire de la communauté de communes de Grand-Cognac et des transferts de compétences !

Force est de constater que dans un même temps celle-ci se voit contrainte, face au désengagement progressif de l'état, de prendre en charge de plus en plus de responsabilités humaines et budgétaires (emploi-formation, temps périscolaire, droits des sols) sans contrepartie financière, mais au contraire suivie d'une baisse des dotations.

Et demain, sous prétexte de réforme territoriale, et l'obligation pour les communautés de communes d'avoir un seuil de 15.000 habitants, il est envisagé une fusion d'intercommunalités, « une communauté d'agglomération ».

Cet acte irrévocable qui est un pas de plus vers un démantèlement du territoire, nécessite déjà trois cabinets spécialisés « chargés de faire un état des lieux pour un projet cohérent » !
Qui dit « Nouvelle agglo », dit nouveaux bureaux, nouveaux matériels, nouveaux personnels, un intermédiaire de plus, qui ne va qu'éloigner un peu plus les citoyens du centre de décision, et écraser les communes les plus rurales à qui il ne restera plus que les cimetières et les fossés.

Comment faire cohabiter 82 communes et 187 conseillers communautaires ? On peut déjà craindre que les décisions soient prises à bureau fermé, par une poignée seulement d'élus choisis.

> POUR NOUS JOINDRE

isabellelassallerbm@gmail.com
Tél : 06 41 83 21 06

POLAR

Le Festival

16 - 18 Octobre 2015

COGNAC

La Salamandre

ENTRÉE GRATUITE

www.festival-polar-cognac.fr

> Bibliothèque municipale

10, rue du Minage
05 46 36 19 50
- bibliotheque.ville-cognac.fr

► Section adulte

● Mardi 6 octobre de 9h30 à 12h

Atelier de lecture « Bad Girl » de Nancy Huston. Atelier mensuel. Sur inscription.

● Jeudi 15 octobre de 14h à 17h ou de 19h à 22h

L'Atelier d'écriture est un rendez-vous mensuel pour les « écrivants », le troisième jeudi. Par des exercices et différents déclencheurs, il est proposé de stimuler l'imaginaire. Sur inscription.

► Section jeunesse

● Mercredis 21 et 28 octobre à 10h30

Histoires racontées sur le thème « Couleurs d'automne ». Pour les enfants à partir de 2 ans. Entrée libre

● Vendredis 23 et 30 octobre à 15h

Un livre, un jeu sur le thème « Sorcières et compagnie ». Pour les enfants de 6 à 9 ans. Sur inscription.

Le Prix Mangawa / 11-18 ans. Ce prix est le plus important prix de lecteurs manga en France.

Concours de dessin manga. Règlement disponible à la bibliothèque municipale de Cognac ou sur son site web http://bibliotheque.ville-cognac.fr. Jusqu'au 30 janvier 2016.

Élisez le Prix Mangawa. Lisez une sélection de 15 mangas, venez échanger autour de vos lectures avec d'autres jeunes à la bibliothèque municipale et élisez ce Prix. Inscription à la bibliothèque avant le 12/12/2015.

> Musées de Cognac

www.musees-cognac.fr

MAH - Musée d'art et d'histoire / 48 bd Denfert-Rochereau / 05 45 32 07 25

MACO - Musée des arts du cognac / Place de la Salle Verte / 05 45 36 21 10

MAH... autour de Martell

● Jusqu'au 15 janvier

Exposition « Martell dans la Cité », présentée dans le cadre du tricentenaire de la maison de négoce en partenariat avec l'association Cognac Patrimoine.

VISITES GUIDÉES

● Vendredi 16 octobre – 12h30

Les « midis au musée ». Apportez votre pique-nique. 3€

● Mercredi 28 octobre - 15h

Visite famille de l'expo « Martell dans la Cité ». 3€ - gratuit pour les enfants

CAUSERIES - 18h15 > 20h / Salle annexe du musée - Entrée libre

● Mardi 13 octobre, « Esprit d'équipes » présentée par Christian Milcendeau et Guy Moreau.

● Jeudi 22 octobre, « 1715 – Cognac à l'arrivée de Jean Martell » présentée par Richard Ferchaud et Florent Gaillard.

● Mercredi 28 octobre, « Édouard Martell ou le rayon-nement en politique » présentée par Alain Lange et Gwendoline Jacquet.

Ateliers enfants — MACO

● Mercredi 7 octobre - 15h

Rallye jeune public (7/10 ans) « À la recherche de l'automne ». Suivie d'un goûter de saison. 1h30 / 2,50€.

Soirée Halloween. Venez déguisés !

● Samedi 31 octobre
19h30 > 23h30

En partenariat avec l'Espace Jeunes.

Atelier enfants ● Mercredi 21 octobre - 15h

Atelier jeune public (7/10 ans) « Réaliser une maison ». 1h30 / 2,50€ Inscription obligatoire.

> Ville d'art et d'histoire

La collection patrimoniale automne-hiver de Cognac Ville d'art & d'histoire est de retour !

Cette saison, le programme de visites et d'animations vous réserve quelques belles surprises et autant de manière de regarder la ville autrement. Retrouvez les visites «surprise», les visites «OPNI» ou encore les ateliers pour les enfants... mais aussi **des nouveautés comme les «visites immobiles» !** Cognac Ville d'art et d'histoire, agitateur de patrimoine !

Le programme automne-hiver 2015-2016 (octobre-mars) sera disponible à partir du 15 octobre dans tous les lieux d'accueil du public et sur : www.ville-cognac.fr

Ville d'art et d'histoire
Couvent des Récollets, 53 rue d'Angoulême
Tél. 05 16 45 00 17

> Programmation West Rock

Mercredi 14 octobre // 21H / Adhérent : 14 € / Location : 18 € / Sur place : 20 €
OTIS TAYLOR (Blues / USA) **+ LEON NEWARS & THE GHOST BAND + MOTHER OF TWO** (Funk Soul / France)

Vendredi 16 octobre // 21H / Adhérent : 9 € / Location : 13 € / Sur place : 15 €
DENAI MOORE (Neo Soul / GB) **+ ALEX MASSMEDIA** (Funk Soul / France)

Denai Moore

Vendredi 23 octobre // 21H / Adhérent : 14 € / Location : 18 € / Sur place : 20 €
BIGA*RANX + 1ERE PARTIE + SOCIAL CLUB (Ragga dub / France)

Jeudi 5 novembre // 21H / Adhérent : 16 € / Location : 20 € / Sur place : 22 €
DROOP LION & THE GLADIATORS (Reggae / Jamaïque) **+ AMNISTY UNPLUGGED** (Reggae) **+ SOCIAL CLUB**

Samedi 14 novembre // 21H / Adhérent : 16 € / Location : 20 € / Sur place : 22 €
IRMA (Folk soul / France) **+ RAKIA** (Folk soul / France) **+ SOCIAL CLUB**

Informations & réservations
dans tous les points de vente habituels et sur
www.westrock.org
05 45 82 48 06
info@westrock.org
33, rue des Gabarriers
16100 COGNAC

Droop Lions & the Gladiators

> Programmation de l'Avant-Scène Cognac

OCTOBRE

Mardi 6 / 20h30
> Cirque
EN FAMILLE À PARTIR DE 8 ANS
OKTOBRE, Cirque Cie Oktobre

Jeudi 15 / vendredi 16 / 20h30
> Théâtre
MACBETH (The notes)
D'après Shakespeare - Dan Jemmett

NOVEMBRE

Du mercredi 4 au samedi 7
> Magie, hors les murs
Entre réalité et illusion, quelles frontières ? Scorpène

Mercredi 4
> Poésie
En famille à partir de 1 an
Les cailloux font ce qu'ils peuvent Poésie pour les sens
Cie Tafftas

Jeudi 5 / 20h30
> Musique classique
Concert à l'Abbaye aux Dames, Saintes
Jeune Orchestre de l'Abbaye
Dir. Hervé Niquet Musique classique
Mozart, Symphonie N°39

Mardi 17 / 20h30
> Magie mentale
Réalité non ordinaire, Scorpène

Vendredi 20
> Théâtre
Oh les beaux jours théâtre
De Beckett – Cie Le Sablier, À La Cale (ASERC), Crouin

Mardi 24 – 20h30
> Théâtre
FIN DE PARTIE, De Beckett - Cie Le Sablier

Vendredi 27 / 20h30
> Soul jazz GROOVY
Kellylee Evans Soul jazz GROOVY

Réservez vos places !
Billetterie au 05 45 82 32 78 et / ou par mail : resa@avantscene.com
Du mardi au vendredi,
de 13h30 à 18h30

MARTELL DANS LA CITÉ

1715 - 2015

CAUSERIES

EXPOSITION

15 SEPTEMBRE 2015 - 15 JANVIER 2016

Crédit : Ville de Cognac

Musée d'art et d'histoire

www.musees-cognac.fr

Tous les jours de 14h à 18h (sauf le mardi)

48 boulevard Denfert-Rochereau - 16100 Cognac
05 45 32 07 25

Martell & Cie Pernod Ricard

COGNAC PATRIMOINE

musée de France

VILLE DE COGNAC

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION